

# LE JOURNAL DES LOCATAIRES

N° 1  
FÉVRIER 2022

L'INFORMATION DE SAUMUR HABITAT



**À LIRE**

**VOUS ACCOMPAGNER ET RÉPONDRE À VOS ATTENTES**

**VOTRE LOGEMENT EST-IL RACCORDÉ À LA FIBRE OPTIQUE ?**

**LES CHANTIERS EN COURS**

**JEHAN ALAIN , LE GRAND CHANGEMENT**

# ÉDITO

Chères locataires, chers locataires,

Je suis heureux de vous faire parvenir cette première « Lettre aux locataires », dont l'objectif est de créer encore davantage de lien entre chacune et chacun d'entre nous et de vous informer des sujets importants de la vie de l'Office.

Vous le savez, la qualité du service rendu est l'une de mes priorités et vous, locataires, avec votre quotidien, vos questions, vos inquiétudes, vos attentes, vos envies, vos besoins, vos difficultés, vos projets... êtes au coeur du travail que nous faisons chaque jour, sans relâche, avec enthousiasme et sens de l'intérêt général. Il me paraît ainsi essentiel de partager avec vous l'action au quotidien de Saumur Habitat et je me tiens personnellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous le savez aussi, la construction de nouveaux logements fait partie des priorités de développement fixées lors de mon arrivée à la Présidence de Saumur Habitat. Avec un objectif, simple, clair et ambitieux : multiplier par deux notre production de logements afin d'être capable de répondre à une demande qui progresse sans cesse dans le Saumurois et, en parallèle, de réduire le plus possible les délais d'attente. Là encore, c'est le service rendu qui me guide, qui doit nous guider et je sais compter sur le professionnalisme des équipes de l'Office : nous devons permettre à chacune et chacun d'avoir un logement décent, rapidement et dans les meilleures conditions pour sa vie, son travail, sa famille.

Si nous avons besoin de logements neufs, nous ne devons pas oublier, comme c'est trop souvent le cas dans d'autres territoires, d'entretenir notre patrimoine. Je suis particulièrement volontaire pour requalifier et rénover notre patrimoine, poursuivre la rénovation du quartier du Chemin Vert à Saumur, accélérer la réhabilitation thermique des logements les moins bien isolés, démolir les immeubles vétustes et, naturellement, adapter nos logements au vieillissement comme au handicap. Là aussi, il s'agit de la qualité de vie de tous les résidents.

Une nouvelle année s'ouvre et de nombreux défis sont devant nous. Les projets évoqués plus hauts en font partie. Renforcer le lien entre l'Office et les locataires en est un également, et cette Lettre est une première pierre à l'édifice.

Bonne lecture à tous.



Jackie GOULET

## CHANTIERS EN COURS



**Saumur**  
Bagneux - Cité Penot  
12 logements  
**2<sup>ème</sup> trimestre 2022**



**Saumur**  
Les Terrasses de la Loire  
7 logements  
**4<sup>ème</sup> trimestre 2022**



**Saumur**  
Le Hameau des Hautes Vignes  
30 logements  
**2<sup>ème</sup> trimestre 2023**



**EPHAD Croix-verte**  
Saint-Lambert-des-Levées  
84 lits - 14 studios - 9 places ADAPEI  
**3<sup>ème</sup> trimestre 2023**



**EPHAD Les Aubrières**  
Saint-Hilaire-Saint-Florent  
80 lits  
**3<sup>ème</sup> trimestre 2023**

## ENQUÊTE SLS, N'ATTENDEZ PAS !

Vous n'avez pas encore répondu au questionnaire de l'enquête SLS OPS. Vous devez impérativement nous adresser votre avis d'imposition 2021 sur les ressources 2020. Soit, en déposant le document au siège de Saumur Habitat, soit, par voie postale à l'adresse suivante :

**SAUMUR HABITAT**  
213 BOULEVARD DELESSERT  
CS 44043  
49412 SAUMUR CEDEX

Sans la copie de votre avis d'imposition 2021, vous aurez une pénalité unique de 10€ de frais de dossier, un supplément de loyer de solidarité maximal mensuel pour non-réponse à l'enquête SLS et une pénalité de 7.62€ par mois pour non-réponse à l'enquête OPS. Ces montants seront facturés à partir de février et s'arrêteront à la réception de l'avis d'imposition.

## COVID 19 : QUELLES MESURES PRISES PAR SAUMUR HABITAT ?

### Dans les lieux d'accueil de Saumur Habitat :

Des mesures ont été adoptées pour protéger les locataires, les collaborateurs et les visiteurs : marquages au sol, limitation du nombre de personnes à l'intérieur, organisation des sens de circulation et rappel des gestes barrières.

### Pour la santé de tous, lors de vos déplacements sur les lieux d'accueil de Saumur Habitat, merci de respecter toutes les consignes suivantes :

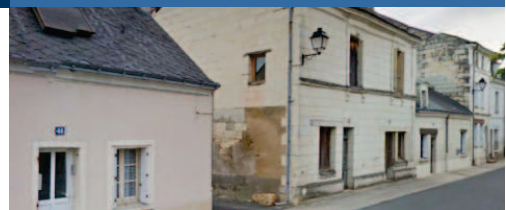
- Venez seul-e si cela est possible,
- Portez un masque,
- Appliquez le gel hydroalcoolique mis à votre disposition,
- Respectez la distance physique d'au moins 1 mètre entre tous

Nous vous remercions de continuer de privilégier les appels téléphoniques et votre espace locataire pour vos demandes. Pour les dépôts de documents, utilisez les boîtes aux lettres situées à l'extérieur du siège et des points d'accueils.

### À votre domicile :

Lorsque vous recevez des salariés ou des prestataires de Saumur Habitat à votre domicile, merci de respecter les consignes suivantes :

- Soyez seul-e dans la pièce si cela est possible,
- Portez un masque,
- Aérez la pièce,
- Respectez la distance physique d'au moins 1 mètre entre tous.



**Longué-Jumelles**  
Rue du Docteur Assier  
3 logements individuels  
1<sup>er</sup> trimestre 2022



**Distré**  
ZAC «Sous la Bosse» - 2 logements  
1<sup>er</sup> trimestre 2022



**Villebernier**  
Ancien presbytère - 4 logements  
2<sup>ème</sup> trimestre 2022



**Saint-Georges-sur-Layon**  
Le Clos Davy - 7 logements  
2<sup>ème</sup> trimestre 2022



**Gennes-Val-de-Loire**  
Îlot du Moulin - 12 logements  
2<sup>ème</sup> trimestre 2022



**Brain-sur-Allonnes**  
2 logements inclusifs BEPOS  
4<sup>ème</sup> trimestre 2022

# VIE PRATIQUE

## PARTICIPONS ENSEMBLE À UNE VILLE PROPRE

Des Points d'Apport Volontaires (P.A.V.) sont à la disposition des habitants du territoire pour trier et déposer leurs déchets.

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages aux abords de ces P.A.V. Nous rappelons que 2 déchèteries sont à votre disposition pour déposer vos encombrants.



### DÉCHÈTERIE DE SAUMUR CLOS BONNET

60, RUE DU TUNNEL

DU LUNDI AU SAMEDI : 8H30 > 12H | 13H30 > 18H

### DÉCHÈTERIE DE ST-LAMBERT-DES-LEVÉES BELLEVUE

ROUTE DU VIEUX VIVY

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 > 12H | 13H30 > 18H  
SAMEDI : 8H30 > 12H | 13H30 > 18H - DIMANCHE : 9H30 > 12H

## VOTRE LOGEMENT EST-IL RACCORDÉ AU RÉSEAU LOCAL DE FIBRE OPTIQUE ?

De nombreux sites internet proposent de tester l'éligibilité de votre logement à la fibre optique. Vous saurez si la fibre optique a été déployée jusqu'à votre adresse et quels sont les opérateurs raccordés au réseau local de fibre optique. Vous êtes éligible et vous souhaitez souscrire un abonnement à la fibre auprès d'un de ses opérateurs ?

### Avant l'intervention de votre opérateur :

Vous devez demander une autorisation de raccordement fibre à Saumur Habitat.

Ce document vous sera demandé par votre opérateur. Pour ce faire, vous pouvez faire une demande écrite :

PAR COURRIER AU 213, BD DELESSERT À SAUMUR,  
OU VIA VOTRE ESPACE LOCATAIRE SUR L'APPLICATION  
OU SUR LE SITE À L'ADRESSE :  
[HTTPS://ESPACELOCATAIRE.SAUMURHABITAT.FR](https://espacelocataire.saumurhabitat.fr)

### ATTENTION !

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art par une entreprise compétente engageant sa responsabilité. En cas de dégradations des parties communes de l'immeuble, lors de l'intervention de l'entreprise mandatée pour le passage de la fibre optique, Saumur Habitat se réserve le droit de mettre en jeu votre responsabilité de locataire.

Vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous joindre au **02.41.83.48.10**.





Eric Boiron / Andréa Sanchez / Patrice Gueguen / Patrick Legout / Marjorie Ducouret / Thierry Comisarek

## VOUS ACCOMPAGNER ET RÉPONDRE À VOS ATTENTES

Ayant à cœur de répondre à vos attentes, la qualité de service est notre priorité.

Pour être plus proche de vous, les agents de proximité sont vos interlocuteurs du quotidien. Au-delà des tâches d'entretien et de maintenance des parties communes, l'agent de proximité est au service des résidents pour toutes les questions sur la vie de l'immeuble. S'il ne peut pas intervenir lui-même, il sollicite les services dédiés.



**Un numéro unique : 02.41.83.48.10**

pour répondre à toutes vos demandes  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf vendredi 16h30)

Un dysfonctionnement d'ordre technique dans votre logement, une question sur votre loyer, un changement de situation familiale, une question sur l'entretien de votre immeuble, ...

**En appelant le n° unique, nous vous assurons :**

- une prise en compte rapide de toutes vos demandes
- une réponse adaptée à chaque situation
- un suivi personnalisé

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES EN PERTE DE MOBILITÉ

L'accompagnement des locataires, notamment des plus fragiles, tout au long de leur parcours résidentiel est au cœur de nos missions. Nous déployons des dispositifs d'accompagnement social individuel et de nombreux services afin de permettre à nos locataires seniors ou porteurs d'un handicap de se maintenir à domicile.

**60 demandes d'aménagements reçues par an**

**dont 90% pour remplacer la baignoire par une douche, WC surélevés et/ou des volets roulants.**

## LES PERMANENCES DES AGENTS DE PROXIMITÉ

- 87, rue du Docteur Schweitzer**  
lundi, mercredi et vendredi de 11h à 12h30
- 31, rue Robert Schuman**  
lundi, mercredi et vendredi de 11h à 12h30
- 170, rue Louvet**  
mardi et jeudi de 11h à 12h30
- 5, boulevard Joly Leterme**  
lundi, mercredi et vendredi de 11h à 12h30

**Un espace locataire pour simplifier vos démarches, et vos opérations courantes 7j/7 et 24h/24 !**

**Deux solutions pour accéder à votre espace locataire :**

Accéder à votre **application** play store, taper «Saumur Habitat», et installer l'application (disponible gratuitement sur Android et bientôt sur Apple)

ou

Accéder à un **navigateur web** et taper :  
« <https://espacelocataire.saumurhabitat.fr> »

**Grâce à cette application, vous pouvez :**

- ▶ Modifier vos données personnelles,
- ▶ Payer votre loyer,
- ▶ Télécharger votre avis d'échéance et quittance de loyer,
- ▶ Transmettre votre attestation d'assurance,
- ▶ Saisir et suivre vos demandes.



**Les étapes de réalisation des travaux :**

- 1** Le locataire transmet une demande écrite d'aménagement
- 2** Saumur Habitat donne son accord de principe pour les travaux sous réserve de la visite technique.
- 3** Saumur Habitat organise une visite technique du logement pour définir avec précision le besoin du locataire, dans les 3 mois suivant l'accord de principe,
- 4** L'association Coordination Autonomie réalise une évaluation médicale au domicile du locataire et préconise des aménagements et des adaptations en fonction des besoins.
- 5** Les travaux sont réalisés dans les 3 mois suivant la visite, et le locataire est prévenu 3 semaines avant le début des travaux.
- 6** Les travaux durent en moyenne une semaine pour le changement d'une baignoire par une douche.

# ZOOM SUR LES HAUTS-QUARTIERS



## JEHAN ALAIN, LE GRAND CHANGEMENT

Les installations de chantier de la réhabilitation des 4 immeubles rue Jehan Alain ne permettent pas de percevoir tous les changements, mais les travaux du 1<sup>er</sup> immeuble, au n°150, sont terminés et les locataires emménagent ou ré-éménagent.

La rénovation complète des logements et des parties communes ainsi que l'installation d'un ascenseur permettent un renouveau de cet ensemble de 4 bâtiments, qui passe de 72 à 80 logements. Les travaux vont se poursuivre durant 2022 et s'achèveront mi-2023 par l'aménagement du cœur d'îlot qui offrira plus de confort et de convivialité.

**Un grand merci aux locataires de ces logements pour leur patience durant les travaux.**

## SERVICES AUX HABITANTS

### L'ASSOCIATION COORDINATION AUTONOMIE ET SAUMUR HABITAT PARTENAIRES POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT

L'objectif de la convention de partenariat entre les 2 structures est de répondre au mieux aux demandes d'adaptation de logement des personnes de plus de 60 ans et de faciliter leur maintien à domicile. La Coordination Autonomie réalise une analyse médico-sociale au logement afin de préconiser les aménagements et les adaptations spécifiques nécessaires.

*L'Association COORDINATION AUTONOMIE a déménagé. Depuis fin 2021, elle se situe au 17 place de la Poterne, Saint-Hilaire-Saint-Florent - 02 41 83 22 20 - <https://coordination-autonomie.fr>*



### PAPERNEST UN SERVICE GRATUIT POUR DÉPENSER MOINS

Depuis décembre 2020, Saumur Habitat propose aux locataires entrants une assistance gratuite appelée « Papernest » pour les démarches administratives liées au déménagement (énergie, assurance habitation, internet, redistribution du courrier). Par exemple, Papernest recherche le meilleur contrat d'énergie pour votre nouveau logement, résilie l'ancien contrat et s'occupe de l'ouverture du nouveau contrat.

Le but étant de proposer les meilleurs contrats pour effectuer des économies et une installation en toute sérénité dans les nouveaux logements. Cette offre n'est pas seulement réservée aux nouveaux locataires. Les locataires en cours de location souhaitant optimiser leurs dépenses peuvent bénéficier de ce service d'accompagnement en se connectant sur le site.



**LA  
PAROLE  
EST À  
VOUS...**

Vous avez une question, une remarque, une idée à partager ?  
Chaque numéro du Journal des Locataires vous permettra d'évoquer un sujet qui pourra être abordé dans cette rubrique.

Nom : .....

Adresse : .....

Votre sujet : .....

.....

.....

.....

